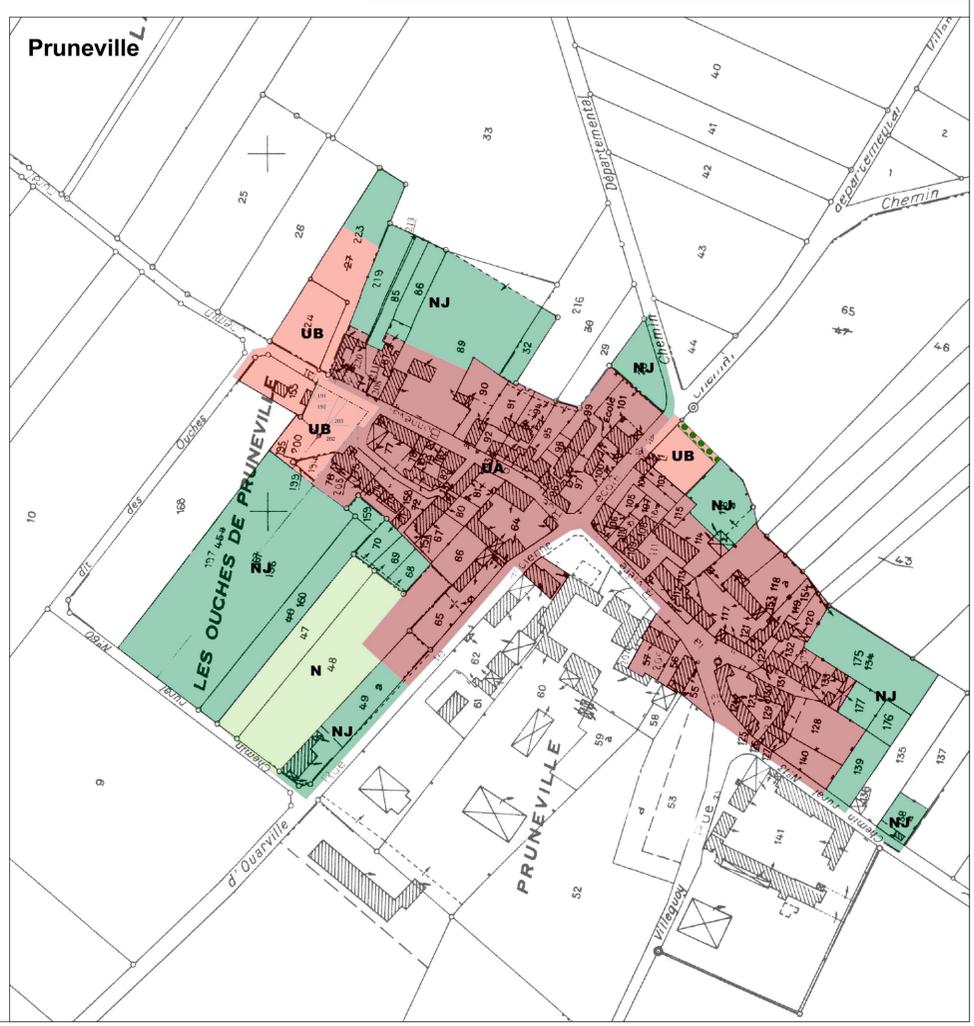
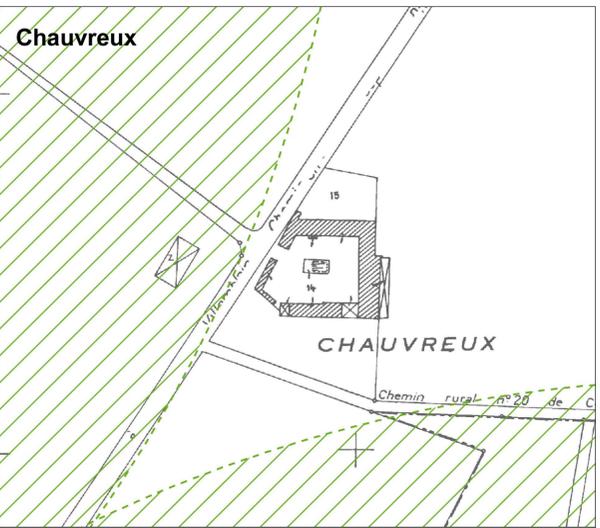
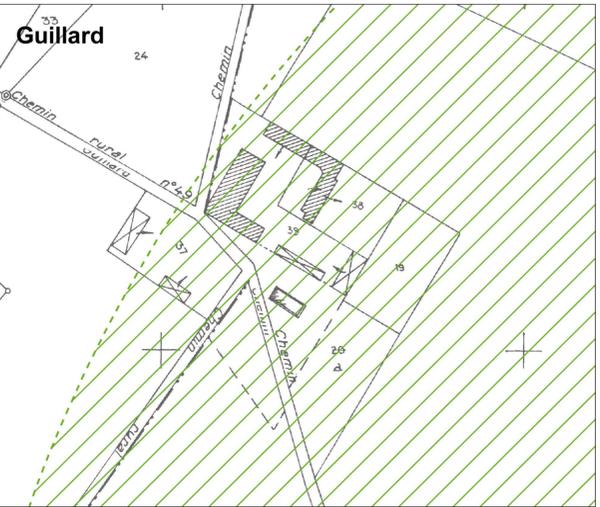
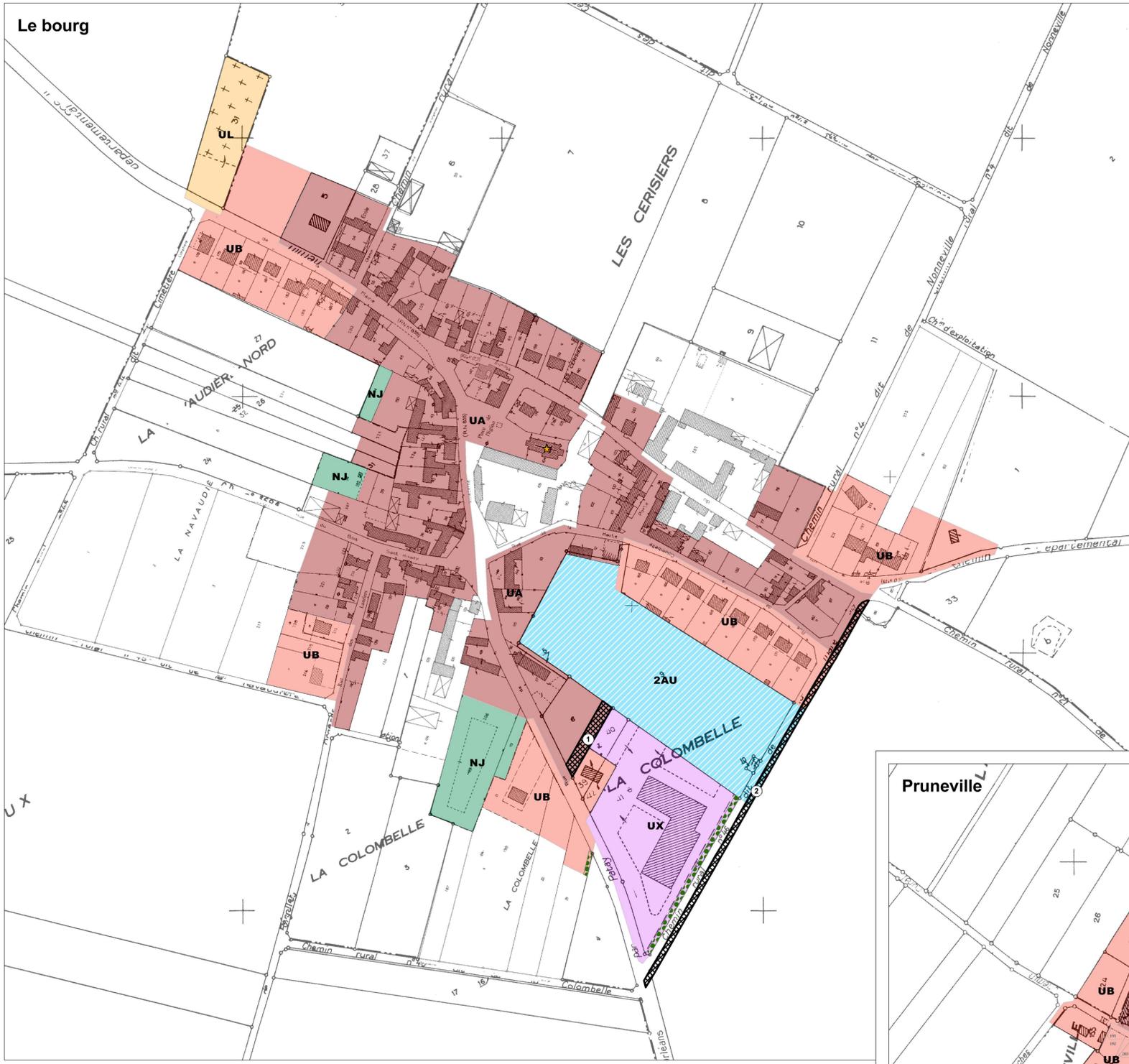


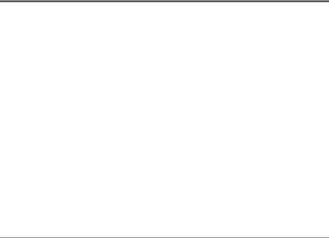
Le bourg



Communauté de communes de la Beauce d'Orgères
Guillonville

1^{re} modification du plan local d'urbanisme

Plu prescrit le 25 janvier 2006, arrêté le 5 mars 2008, approuvé le 6 juillet 2009
1^{ère} modification approuvée le 13 juin 2016



Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 13 juin 2016 approuvant la 1^{ère} modification du plan local d'urbanisme de la commune de Guillonville

Le président, Albéric de Montgolfier

Plan de zonage du bourg et des hameaux de Bourneville, Chauvreux, Guillard et Pruneville

Date : 30 mai 2016

Phase : **Approbation**

4.1

Communauté de communes de la **Beauce d'Orgères** 2, rue de l' Arsenal 28140 Orgères-en-Beauce
Agence Gilson & associés Sas, paysage et urbanisme, 2, rue des Côtes 28000 Chartres

échelle : 1 / 2 000 Fonds de plan : © IGN BD-PARCELLAIRE / mise à jour antérieure à décembre 2006

1. Légende réglementaire

- Zone UA : zone urbaine de centre-bourg
- Zone UB : zone urbaine mixte à vocation principale résidentielle
- Zone 2AU : zone d'urbanisation future dont l'ouverture à l'urbanisation est soumise à la modification du présent document
- Zone UX : zone urbaine d'activités artisanales et tertiaires uniquement
- Zone UL : zone urbaine accueillant les équipements publics
- Zone N : zone naturelle (stricte)
- Zone NH : zone naturelle (autorisant une extension limitée de l'habitat)
- Zone NJ : zone naturelle de jardins
- Zone A : zone agricole
- Obligation de plantation au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
- Étoile orange : Élément remarquable au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme
- Étoile verte : Bâtiment agricole repéré au titre de l'article L.123-3-1 du code de l'urbanisme, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- E. R. : emplacement réservé

2. Report à titre informatif

- Indice de vide : autre cavité souterraine abandonnée d'origine non minière
- Périmètre de 800 mètres autour des éoliennes du parc de Cornainville-Guillonville

3. Liste des emplacements réservés

- ① Création d'une voie de desserte
- ② Élargissement du chemin de contournement

